



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 31 AOÛT 2020, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

EST ABSENTE :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
-----	-----------------	-----------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation autorise les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et elle est accessible à la population en direct sur le site Web de la Ville (www.ville.baie-comeau.qc.ca), sur la chaîne communautaire NousTV (abonnés de Cogeco) ainsi qu'en différé le lendemain à la même heure sur la chaîne ma Communauté (abonnés de Telus).

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en reportant le point 9.2 à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET
2020**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

Rés. 2020-248

Rés. 2020-249



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 24 août 2020

4.1.1 Protocole d'entente - Collectif les artistes de la Dérive

Rés. 2020-250

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-19 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois ans, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 juin 2023, avec l'organisme « Collectif les artistes de la Dérive », prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 6 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Renouvellement bail de location magasin d'articles de sport centre Henry-Leonard - Brian St-Louis

Rés. 2020-251

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-25 et de l'autoriser à signer un bail de location d'une durée d'un an, soit du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021, avec monsieur Brian St-Louis pour la gestion du magasin d'articles de sport du centre Henry-Leonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Protocole d'entente l'Ouvre-Boîte Culturel

Rés. 2020-252

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-29 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, avec l'organisme « L'Ouvre-Boîte culturel », prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 9 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Contrat cession du buste de Monseigneur Napoléon-Alexandre-Labrie

Rés. 2020-253

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-35 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le contrat de cession de l'œuvre du buste de Monseigneur Napoléon-Alexandre-Labrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.5 Renouvellement protocole d'entente - Club de golf Baie-Comeau (1983) inc.

Rés. 2020-254

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-39 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, avec l'organisme Club de golf Baie-Comeau (1983) inc., prévoyant une aide financière de 67 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Programme de développement de hockey - Les Nord-Côtiers - Hockey Côte-Nord inc.

Rés. 2020-255

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-41 et d'offrir gratuitement les heures de glace à Hockey Côte-Nord pour les entraînements en semaine seulement et de leur tarifer le montant prévu et en vigueur au Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau pour les heures de glace utilisées les fins de semaine et pour les cours spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration du Club de golf Baie-Comeau (1983) inc.

Rés. 2020-256

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-44 et de nommer monsieur Alain Charest à titre de représentant de la Ville de Baie-Comeau au sein du conseil d'administration du Club de golf Baie-Comeau (1983) inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Bail de location gestion et opération de la boutique du centre de ski du Mont Ti-Basse

Rés. 2020-257

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-47 et de l'autoriser à signer un bail de location d'une durée de cinq ans, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025, avec Spin Sport inc., pour la gestion et l'opération de la boutique du centre de ski du Mont Ti-Basse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Addenda au bail de location - Deckhockey Côte-Nord inc.- 60, Michel-Hémon

Rés. 2020-258

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-48 et de l'autoriser à signer l'addenda au bail de location avec « Dekhockey Côte-Nord inc. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 31 août 2020

4.2.1 Nomination au comité de retraite

Rés. 2020-259

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-17 afin de nommer madame Annick Tremblay à titre de représentante de l'employeur au sein du comité de retraite du Régime complémentaire des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Liste des embauches - Juillet 2020

Rés. 2020-260

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-18 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois de juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Nomination au Service de la trésorerie - Secrétaire

Rés. 2020-261

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-19 afin de procéder à la nomination de madame Julie Poirier au poste de secrétaire au Service de la trésorerie, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641 - SFCF, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Nomination au Service de la sécurité publique et protection incendie - Préposé à la réglementation

Rés. 2020-262

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-20 afin de procéder à la nomination de monsieur Yves Morissette au poste de préposé à la réglementation au Service de la sécurité publique et protection incendie, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641 - SFCF, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.5 Nomination au Service des ressources humaines - Secrétaire

Rés. 2020-263

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-77 afin de procéder à la nomination de madame Amélie Marin au poste de secrétaire au Service des ressources humaines, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641 - SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Nomination au Service des travaux publics et services techniques - Menuisier

Rés. 2020-264

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-22 afin de procéder à la nomination de monsieur Tommy Caron au poste de menuisier au Service des travaux publics et services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification ou condition pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Autorisation à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment

Rés. 2020-265

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2020-15 et d'autoriser madame Camille Gravel, à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment, afin qu'elle puisse procéder à l'émission des constats d'infraction en matière d'urbanisme et signer les permis et certificats en vertu de l'application de la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Autorisation à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment

Rés. 2020-266

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2020-16 et d'autoriser monsieur Philippe Dupont-Boivin, à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment, à procéder à l'émission des constats d'infraction en matière d'urbanisme et à signer les permis et certificats en vertu de l'application de la réglementation d'urbanisme, pendant son affectation temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Bail de location gestion du restaurant - Centre Henri-Desjardins

Rés. 2020-267

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-40 et de l'autoriser à signer le bail de location d'une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, avec Hockey junior Baie-Comeau, pour la gestion du restaurant du centre Henri-Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Cession du lot 3 621 376 par Transports Canada à la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2020-268

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-71 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tous les documents nécessaires relativement à l'acte de cession du lot 3 621 376 par Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, laquelle cession est conditionnelle à l'utilisation du lot à des fins de chemin public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Régularisation des installations du Carrefour-Maritime - Domaine hydrique de l'État

Rés. 2020-269

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-75 afin que la Ville s'engage à régulariser l'occupation des installations du Carrefour-Maritime, constituant le terminal de croisières de Baie-Comeau, sur le domaine hydrique de l'état en vertu du *Règlement sur le domaine hydrique de l'État*.

De plus, il est résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tout acte nécessaire à la régularisation des installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Modification résolution 2019-417 - Demande d'usage conditionnel pour conteneurs - Lot 2 904 788 (arrière du 835, boulevard Laflèche)

Rés. 2020-270

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-76 et de modifier la résolution 2019-417 afin de remplacer la dernière condition par la suivante :

- les conteneurs devront reposer sur des blocs, au niveau du sol, sans être surélevés de plus de deux pieds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 États financiers du transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2019

Rés. 2020-271

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-19 et d'approuver les états financiers du transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2019, vérifiés par la firme Malette S.E.N.C.R.L., lesquels établissent la contribution de la Municipalité à ce service pour l'année 2019 à 171 062 \$, ainsi que des revenus et dépenses équilibrés s'élevant à 615 672 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 Bonification des subventions aux zones de villégiature pour le Club Potviniste et l'Association du lac Frigon (chemin Victorien-Boulay)

Rés. 2020-272

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-24 et d'accorder au Club Potviniste une bonification de 8 %, portant l'aide financière totale à 18 % des taxes perçues et d'accorder à l'Association du lac Frigon (chemin Victorien-Boulay), une bonification de 5 %, portant l'aide financière totale à 15 % des taxes perçues.

Ces bonifications sont accordées pour les années 2020, 2021 et 2022 et sont rétroactives au 1^{er} janvier 2020.

L'aide financière est versée afin de voir à l'entretien des chemins ou espaces de stationnement situés sur le domaine public et accessibles également à la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.15 Appel d'offres 2020-19 - Services professionnels en évaluation foncière

Rés. 2020-273

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-25 et de retenir les services de la firme Les Évaluations Cévimec-BTF inc. pour leurs services professionnels en évaluation foncière, selon l'appel d'offres 2020-19, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2026 pour la somme de 2 389 045,71 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.16 Autorisation - Dépôt de demande de subvention

Rés. 2020-274

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-17 et de l'autoriser à signer et déposer tous les documents relatifs à la demande de subvention au Programme de soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité, dans le cadre de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un incubateur d'entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.17 Aide financière au Camping Boréal

Rés. 2020-275

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-18 et d'accorder une aide financière non remboursable de 50 000 \$ au Camping Boréal pour son projet d'expansion 2020, laquelle sera remise à la fin des travaux. Cette aide sera versée en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales qui permet d'accorder une aide n'excédant pas 250 000 \$ par exercice financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.18 Vente du lot 6 683 725 à GESCO Alain Lévesque inc.

Rés. 2020-276

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-19 et de vendre à GESCO Alain Lévesque inc., le lot non constructible, numéro 6 683 725, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, d'une superficie approximative de 3 653,9 m², pour un prix de vente de 109,62 \$, plus les taxes si applicables. Cette vente est conditionnelle à l'achat par Gesco des lots contigus qui sont complémentaires, soit les lots 3 693 853, 3 693 854 et 3 693 855 de la Société d'expansion de Baie-Comeau.

La transaction est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction incluant les servitudes. Les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.19 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018 - Bilan de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)

Rés. 2020-277

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2020-09 et d'accepter le rapport sur la gestion de l'eau potable afin de respecter les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation liées au programme de subvention du volet infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.20 Appel d'offres INV2020-13 - Services professionnels en ingénierie - Remplacement système de protection et mesurage de la partie T-1 et T-2 du poste Bégin

Rés. 2020-278

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2020-10 et d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le remplacement du système de protection et mesurage de la partie T-1 et T-2 du poste Bégin à Groupe-Conseil TDA, au montant de 66 600 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres INV2020-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.21 Appel d'offres 2020-27 - Conduite 200 mm de diamètre - Contournement de la station de pompage McCormick

Rés. 2020-279

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2020-12 et d'octroyer le contrat de conduite d'aqueduc 200 mm de diamètre pour le contournement de la station de pompage McCormick, à l'entreprise Roland Munger inc., au montant de 96 474,68 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2020-27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.22 Travaux de planage et pavage avenue De Maisonneuve

Rés. 2020-280

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2020-17 et d'autoriser que les dépenses liées aux travaux de planage et de pavage de l'avenue De Maisonneuve, soient payables à partir du Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, pour un montant maximal de 138 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.23 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-281

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-72 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.24 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-282

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-73 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.25 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-283

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-74 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.26 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-284

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-46 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.27 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-285

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2020-15 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.28 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-286

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2020-18 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.29 Listes de comptes 2020-19, 2020-20, 2020-21, 2020-22, 2020-23, 2020-24, 2020-25, 2020-26 et 2020-27

Rés. 2020-287

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-21 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2020-19, 2020-20, 2020-21, 2020-22, 2020-23, 2020-24, 2020-25, 2020-26 et 2020-27 pour les périodes 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Émission d'obligations au montant de 21 972 000 \$

6.1.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 21 972 000 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2020

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Baie-Comeau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 21 972 000 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2020, réparti comme suit :



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Règlements d'emprunts numéros	Pour un montant de \$
2009-763	173 400 \$
2007-722	38 300 \$
2007-723	19 200 \$
2007-729	39 300 \$
2008-741	451 900 \$
2008-742	10 800 \$
2008-745	19 900 \$
2008-749	22 800 \$
2005-689	18 600 \$
2009-765	271 800 \$
2009-767	738 800 \$
2009-768	2 242 800 \$
2009-768	360 900 \$
2009-772	859 100 \$
2010-781	5 002 322 \$
2009-777	89 500 \$
2009-777	89 500 \$
2010-782	459 000 \$
2010-784	404 600 \$
2010-785	1 950 500 \$
2007-733	753 500 \$
2010-782	2 137 200 \$
2010-782	1 424 800 \$
2010-782	1 034 200 \$
2012-810	12 800 \$
2003-653	39 978 \$
2010-782	210 800 \$
2010-782	50 000 \$
2010-782	218 400 \$
2012-818	60 300 \$
2017-927	40 000 \$
2019-969	60 000 \$
2019-970	12 000 \$
2019-970	405 000 \$
2019-978	1 350 000 \$
2019-983	600 000 \$
2019-992	150 000 \$
2019-992	150 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 2008-741, 2008-745, 2008-749, 2009-765, 2009-767, 2009-768, 2009-772, 2010-781, 2010-782, 2010-785, 2017-927, 2019-969, 2019-970, 2019-978, 2019-983 et 2019-992, la Ville de Baie-Comeau souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Rés. 2020-288

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

Que les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 septembre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
Succursale 06451
600, boulevard Lafèche
Baie-Comeau (Québec) G5C 2X8

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Baie-Comeau, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 à 2030, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 2008-741, 2008-745, 2008-749, 2009-765, 2009-767, 2009-768, 2009-772, 2010-781, 2010-782, 2010-785, 2017-927, 2019-969, 2019-970, 2019-978, 2019-983 et 2019-992 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 2010-782, 2019-969, 2019-970, 2019-978, 2019-983 et 2019-992 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 17 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le règlement 2003-644 concernant le zonage

La conseillère Martine Salomon donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Ce règlement est adopté afin :

- de créer la zone 7 F dans le but de délimiter seulement les usages industriels peu ou non contraignants;
- d'ajouter la définition d'un véhicule récréatif (VR) afin de remplacer les termes « caravane » et « roulotte »;
- de modifier l'article concernant la hauteur et la superficie des bâtiments accessoires;
- de modifier l'article concernant l'aménagement et le revêtement des stationnements;
- de modifier les articles concernant la garde des poules et le poulailler urbain;
- de modifier les articles concernant la vente du cannabis ou du produit du cannabis.

7.2 Projet de règlement abrogeant le Règlement 2019-984 pour création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement abrogeant le Règlement 2019-984 pour création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

Ce règlement est adopté afin de mettre fin au programme vu l'absence de demande.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1 Projet de règlement abrogeant le Règlement 2019-984 pour création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'accepter pour dépôt le projet de règlement abrogeant le Règlement 2019-984 pour création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2020-1013 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis une recommandation favorable;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 25 mai 2020;

Considérant que l'adoption d'un premier projet de projet a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 25 mai 2020;

Considérant que l'assemblée publique de consultation sur le présent règlement a été remplacée par une consultation écrite du 9 au 23 juin 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020;

Rés. 2020-289



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2020;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'aucune demande n'a été reçue;

Rés. 2020-290

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'adopter le Règlement 2020-1013 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2020-1014 modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

L'adoption de ce règlement est reportée à la prochaine séance.

9.3 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2020-291

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2020-17 et d'adopter, en premier projet de règlement, le règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2020-292

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 21 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE ADJOINTE